

Commission des solidarités

4512 - Insertion sociale

Soutien du Département au Mois de l'économie sociale et solidaire

Rapport n° CP/2011/951

Service gestionnaire:

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé:

La Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire (CRES) d'Alsace a organisé pour la 4e année consécutive le Mois de l'économie sociale et solidaire qui a eu lieu en novembre 2011. L'objet de ce rapport est de proposer un soutien financier du Département à cette manifestation.

L'économie sociale et solidaire désigne des formes d'entreprendre collectivement qui allient performance économique et utilité sociale. Elle se caractérise d'une part par des échanges monnayés ou non, de biens ou services qui génèrent une valeur ajoutée économique, sous forme d'emploi le cas échéant, et se caractérisant avant tout par la production d'une autre valeur ajoutée : le lien social qui résulte de l'activité.

Le Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire poursuit l'ambition, en déclinant à l'échelle du territoire alsacien, les principes définis dans la charte nationale de l'économie sociale, de faire connaître la valeur ajoutée de ce secteur économique et de fédérer ses acteurs (associations, mutuelles, coopératives, fondations, structures d'insertion) dans un travail de coopération et de communication. C'est dans ce cadre, qu'elle propose de reconduire pour la 4^e année consécutive le **Mois de l'économie sociale et solidaire en novembre 2011**. Cette édition mobilise des dizaines de structures de l'économie sociale et solidaire autour de manifestations, portes-ouvertes, rencontres ou conférences visant à valoriser sur l'ensemble du territoire bas-rhinois et alsacien leurs actions et projets et à les partager avec le grand public.

Premier acteur institutionnel œuvrant pour la solidarité et le lien social, chef de file de la politique de l'insertion et partenaire de premier plan du secteur de l'insertion par l'activité économique, le Département du Bas-Rhin souhaite apporter son soutien à l'organisation de cette 4^e édition en contribuant au budget de l'opération à hauteur de 2 000€.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)		Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30758	017-6574-561	745 000,00	€	35 820,00 €	2 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire d'Alsace une subvention de 2 000 € pour l'organisation du mois de l'économie sociale et solidaire, conformément au tableau annexé.

Elle approuve la convention financière permettant le versement de la subvention et autorise par ailleurs son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL